



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 03 février 2022

n° 019-22 C

Objet : RD - Collecte et traitement des déchets - Tarifs 2022

- date de convocation le 28 janvier 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trois février à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 58

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard

Christophe Pierretton

Martine Lambert - Alain Thieffenat

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino -

Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Sabrina Haerinck - Laïla Karoui - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur -

Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmaïs - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton -

Claire Plateaux - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Dominique Pommat

Vincent Boulnois

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Max Joly

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Jacques Henriot

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Jean-François Beccu à Raphaële Mouric - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Florence Bourgeois à Claire Plateaux - de Pierre Brun à Marie Bénévise - de Pierre Duperier à Dominique Pommat - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Jean-Pierre Fressoz à Philippe Gamen - de James Hallay à Josette Rémy - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Serge Tichkiewitch à Dominique Pommat

- conseillers excusés : 14

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Isabelle Dunod - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 03 février 2022

délibération n° 019-22 C

objet **RD - Collecte et traitement des déchets - Tarifs 2022**

Marie Bénévise, vice-présidente chargée des déchets ménagers et assimilés, rappelle que Grand Chambéry doit définir les tarifs des prestations rendues en matière de déchets, dans le respect des équilibres budgétaires. Par conséquent, il convient de se prononcer sur les tarifs pour 2022 :

- Dépôt des végétaux sur la plateforme de compostage : il est proposé de stabiliser le tarif.
- Mise à disposition de composteurs domestiques et collectifs : il est proposé de supprimer la tarification. En effet, le tri à la source des biodéchets devient une forme de gestion comme une autre, et donc financée par la TEOM.
- Redevance spéciale (RS) de collecte des déchets ménagers et assimilés : il est proposé d'augmenter le tarif, inchangé depuis de nombreuses années, pour prendre en compte l'inflation et l'augmentation des coûts de traitement. Cette augmentation ne permet pas d'atteindre le coût réel du service, dont l'atteinte sera un objectif en 2023, de façon à lisser l'augmentation.
- Frais de nettoyage et de collecte de points de regroupement (incivilités) : il est proposé de stabiliser les tarifs de cette tarification mise en place en 2018.
- Dépôts non autorisés en déchetterie : il est proposé de stabiliser le tarif.
- Dépôts des professionnels pour la déchetterie du Châtelard : il est proposé de stabiliser le tarif. Il est rappelé que le dépôt en déchetteries par les particuliers, dans le respect du règlement d'utilisation des déchetteries, ne donne pas lieu à tarification.
- Vente de sacs de propreté « vacances propres » : il est proposé de stabiliser le tarif.
- Facturation du coût des bacs en cas de vol ou détérioration : il s'agit d'un nouveau tarif.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de déchets ménagers et assimilés,

Vu l'avis de la commission des déchets ménagers et assimilés du 19 janvier 2022,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** les tarifs relatifs à la compétence déchets tels que présentés ci-dessus et détaillés dans le tableau ci-dessous au titre de l'année 2022.

APPORTS DE VEGETAUX PLATEFORME DE COMPOSTAGE	Tarifs 2021 TTC	Tarifs 2022 TTC
Entreprises et institutions	48,00€ TTC/t	48,00€ TTC/t

COMPOSTEURS	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Composteur individuel (fourni avec 1 bio-seau)	15,00 €/U	0 €
Composteur collectif avec bio-seaux	25,00 €/U	0 €

REDEVANCE SPECIALE	Tarifs 2021 HT	Tarifs 2022 HT
Prix au m ³ pour les déchets incinérables	27,10 €	30,00 €
Prix au m ³ pour les déchets recyclables	16,40 €	18,68 €

NETTOYAGE Point de regroupement conteneurs enterrés/semi-enterrés ou bacs (incivilités)	Tarifs 2021 TTC	Tarifs 2022 TTC
Intervention forfaitaire pour nettoyage et collecte dépôts sauvages sur point de regroupement de collecte (2h à 2 agents, 2h véhicule, frais de dossier)	200,00 €	200,00 €
Taux horaire pour intervention (nettoyage et collecte)	25,00 €	25,00 €
Taux horaire pour véhicule de collecte	40,00 €	40,00 €
Frais de dossier	20,00 €	20,00 €

DEPOTS NON AUTORISES en déchetterie (incivilités)	Tarifs 2021 TTC	Tarifs 2022 TTC
Intervention forfaitaire (gestion de l'incident, frais du déclassement, frais de dossier)	200,00 €	200,00 €

DEPOTS DES PROFESSIONNELS EN DECHETTERIE DU CHATELARD	Tarifs 2021 TTC	Tarifs 2022 TTC
Gravats / m ³	16 €	16 €
Déchets verts m ³	16 €	16 €
Déchets spéciaux 5 kg	16 €	16 €
Sac pour le conditionnement de fibrociment (amiante) (à l'unité)	500 €	500 €
Cartons, ferrailles...	0 €	0 €

DEGRADATION DE BACS	Tarifs 2021	Tarifs 2022 TTC
Dans le nouveau règlement de collecte, a été introduite la possibilité de facturation du coût du bac en cas de vol ou de détérioration. La grille tarifaire ci-contre est sur la base des tarifs du marché de fourniture de bacs. Elle s'appliquera en cas d'auteur identifié.	Création 2022	bac 120 L : 24 € bac 240 L : 33 € bac 340 L : 45 € bac 660 L : 110 € bac 750 L : 115 €

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les documents à intervenir le cas échéant et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 019-22 C

Objet de l'acte : RD - Collecte et traitement des déchets - Tarifs 2022
Thème Préfecture : 7 - Finances locales 2 - Fiscalité 4 - Ordures ménagères (taxes et redevances)
Date de l'acte : 10 février 2022
Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220210-lmc1H26749H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26749H1

Date de transmission en Préfecture : 10 février 2022
Date de réception en Préfecture : 10 février 2022
Période d'affichage : du au